

PROCES VERBAL

Comité syndical du SEAT

MERCREDI 28 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

Nombre de délégués :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 21 novembre 2018

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François

HEALY Bénédicte

BRUHAT Pascal

BUCHE Jean-Pierre

BERNARD Françoise

SALLES Daniel

PETEL Gilles

BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland

DELETANG Claude

GUILLAUME Gérard

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre

BLANCHAMP Gérard

LANGUILLE Fabienne

ARDOUREL Sylvie

DUMAS Olivier

HENRION Colette

Suppléants excusés :

AUBIER Claude

GUELON René

FEDERSPIEL Hélène

Représentation : Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par DUPECHER Pierre.

Autres personnes présentes

LAIGNEZ Claire, chargée de mission SEAT

REMY Hugues, service civique SEAT depuis fin septembre

FOURNERON Stessy, service civique SEAT depuis avril

BEGON Bérénice, Archetype Communication

BEAUDOIN Matthieu, Archetype Communication

I. Communication

1. Présentation du site internet par Archetype Communication
2. Projection du film de présentation
3. Demande de subvention leader, dossier évènementiel/communication
4. Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels

II. Affaire internes

1. Rétrocession de l'ENS des Pacages
2. Contribution des membres et maquettes financière pour l'année 2019

III. Ecopôle du Val d'Allier

1. Prestations et demande de subvention pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier pour l'année 2019
2. Ferme maraîchère à vocation expérimentale : recrutement et demande de subvention leader
3. Présentation de la démarche : La Preuve par 7
4. Validation des règlements intérieurs du site (général et pêche)
5. Convention de mise à disposition de terrain avec Le Chemin des Etoiles

IV. Questions diverses

1. Comité de suivi du 11 décembre 2018
2. Autres

I. Communication

1. Présentation du site internet par Archetype Communication

Afin de bien comprendre le fonctionnement du site internet de l'Ecopôle, Bérénice BEGON et Matthieu BEAUDOUIN, les prestataires recrutés (Archetype Communication) sont invités à présenter le site.

Bérénice se présente, elle est en charge de la partie graphique du site tandis que Matthieu est chargé de la partie technique. Elle explique que dans la conception du site, elle a respecté la charte graphique en reprenant les couleurs du logo du SEAT et celui de l'Ecopôle.

Pour la partie renseignement des données, cela a été un gros travail en amont de la part du SEAT, que Bérénice et les élus félicitent.

Le renseignement des données s'est exclusivement fait par l'équipe du SEAT.

Bérénice présente la page d'accueil.

Sur cette page, on retrouve :

- Les différentes rubriques, avec des sous-parties où du contenu a été ajouté.
- Les raccourcis vers les réseaux sociaux de l'Ecopôle (en haut à droite).
- Des pictogrammes sur le côté qui font guise de raccourcis vers les principaux thèmes de l'Ecopôle (Pêche, maraîchage, carte, biodiversité, règlement).
- Une vidéo de drone montrant l'Ecopôle : ce qui ajoute un côté dynamique au site.
- « L'Ecopôle en quelques chiffres », où lorsqu'on clique sur un chiffre on arrive sur une page de contenu.
- « Qu'est-ce que l'Ecopôle », une brève présentation de l'Ecopôle.

- Une bande d'image ainsi qu'une vidéo a été insérée. Matthieu explique qu'on travaille sur Wordpress/OVH et qu'il est possible de mettre tout (ou presque) ce que l'on souhaite sur ce site.
- Un plan général de l'Ecopôle, réalisé par Frédéric Claveau.
- Une partie « Actualités » qui se présente sous forme de blogs, où les dernières actualités sont reprises du Facebook de l'Ecopôle, mais aussi des articles dernièrement publiés sur le site. Ceci permet d'avoir en temps réel les dernières actualités.
- Une « inscription newsletter » a aussi été créée. Le SEAT travaille à la mise en place de deux newsletters, une à destination des communautés de communes (élus..) et une autre à destination du grand public. L'outil proposé par Matthieu et qui reste le plus simple d'utilisation est Mailchimp pour la gestion des newsletters.
- Les photos du Instagram de l'Ecopôle se retrouvent sous forme de bande d'image sur cette même page.

Le site internet est un vrai écho aux différents réseaux sociaux de l'Ecopôle.

Stessy explique la mise en place de ce nouvel outil de communication : Instagram qui malgré des retours un peu dubitatifs fonctionne très bien et est à la mode. C'est un outil qui touche de nouvelles cibles, les entreprises l'utilisent de plus en plus pour toucher plus de public. Elle précise qu'un contrôle des publications sur Instagram existe.

Enfin, 3 autres raccourcis existent (brochure, réglementation, où manger), qui renvoient également à une page de contenu du site. Pour terminer, on retrouve la situation géographique de l'Ecopôle.

Afin de pouvoir modifier aisément le site internet, Bérénice et Matthieu expliquent que l'équipe du SEAT a la main sur le site internet. C'est un site avec beaucoup de contenu et qui sera le reflet de l'évolution des projets.

Le site internet est très bien accueilli et tous confirment le résultat d'un beau travail. Cependant quelques remarques sont évoquées :

- La vidéo du drone prend beaucoup de place et l'internaute n'a pas forcément le réflexe de descendre plus en bas de cette page -> Remarque de Pascal BRUHAT. Matthieu répond en disant que l'on peut réduire de hauteur cette vidéo, mais que celle-ci n'apparaît pas lorsque l'internaute utilise un mobile pour aller sur le site. Aussi, l'insertion d'une petite flèche incitant l'utilisateur à descendre dans la page d'accueil est proposée par Matthieu. Celle-ci sera donc insérée avant la mise en ligne.
- Le SEAT a eu un retour du LEADER précisant qu'ils souhaitaient faire apparaître le logo du LEADER dès la page d'accueil. Celui-ci doit plus être mis en avant car le LEADER subventionne la plupart des projets de l'Ecopôle.
- Le film pédagogique publié sur la page d'accueil doit être remplacé par le film des Ecopolys (journée d'animation du 7 juillet 2018), car nous ne pouvons pas encore communiquer sur cette vidéo.

Rappel du coût de cette prestation : 4 338€TTC.

Claire propose aux membres du comité syndical de relire le site internet avant sa mise en ligne lundi 3 décembre 2018. Pour ce faire, les identifiants et mot de passe seront envoyés.

<https://ecopolevaldallier.fr/wp-login>

Identifiant : Relecture

Mot de passe : Relecture

2. Projection du film de présentation

Une seconde vidéo réalisée par Visium vient d'être achevée. L'objectif de ce film pédagogique est de présenter le projet de l'Ecopôle. Le but était de le présenter pour le passage à la CAM, date qui a été reportée à janvier 2019.

Ce film sera diffusé aux conseils communautaires, il doit rester dans un cercle restreint en attendant la présentation à la CAM.

Des remarques concernant le film promotionnel sont évoquées :

- La liaison orale de « 120 ha » -> G. Pétel.
- Le « pourtant » qui sonne négatif à l'oreille de M. Dupêcher.

Remarque :

M. Gilles PETEL quitte la réunion à 19h, ne participera donc pas au vote.

3. Dossier LEADER événementiel/communication

Le Président explique que le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public. Il est important de poursuivre les actions de communication et de mettre en place un programme d'animation permettant de faire vivre le site tout au long de l'année.

- Il est ainsi proposé d'acheter des tenues permettant à l'ensemble des intervenants du site (LPO, Régie de Territoire des Deux Rives et Association de pêche notamment) d'être repérés sur le site et de renforcer leur légitimité à intervenir. Une dépense de 2000€ est proposée pour l'achat de 15 vestes et de 40 T-shirts flockés avec le logo du site de l'Ecopôle et le logo de la structure intervenante ;

- Afin de faire vivre le site toute l'année, le Président propose de mettre en place un programme annuel d'animation diversifié qui pourrait faire intervenir plusieurs acteurs locaux. Ce programme d'animation serait centré sur l'environnement et la valorisation du site (ex : balade sophrologique, cours de yoga, observation des oiseaux, initiation à la pêche...). Un budget de 5000€ est proposé pour élaborer ce programme d'animation : identification des acteurs, définition de la programmation, portage des animations, plan de financement du programme d'animation... ;

- Le Président propose de reconduire la journée des Ecopolys dont la 1^{ière} édition avait été réalisée le 7 juillet 2018. Afin de mettre en place des animations, une enveloppe de 5 000€ est proposée. Cette enveloppe permettra de louer du matériel, faire appel à des prestataires privés pour la mise en place d'activités (exemple : calèche, stand de découverte de la faune et de la flore...);

- Le site de l'Ecopôle accueille de plus en plus de visiteurs qui sont demandeurs d'information sur le site. Par ailleurs, il est important de pouvoir afficher l'ensemble de la réglementation sur le site. Ainsi il est proposé de mettre en place des panneaux d'affichage. Une enveloppe de 2000€ est proposée pour la réalisation de ceux-ci.

Le Président propose de déposer une demande d'aide LEADER pour l'ensemble de ce programme communication et d'événementiels auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>

Dépenses matérielles	16 000,00 €	LEADER (80%)	12 800,00 €
Tenue des intervenants sur site	2 000,00 €	Autofinancement (20%)	3 200,00 €
Impressions (Programme Ecopolys 2020, brochure et flyer du site, programmation annuelle)	2 000,00 €		
Programme d'animation annuel	5 000,00 €		
Organisation Ecopolys	5 000,00 €		
Création de panneaux sur le site	2 000,00 €		
Coût global de l'opération	16 000,00 €		16 000,00

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité.

1. Accueil d'un stagiaire

Afin de suivre la mise en place du programme d'animation annuel et d'aider à l'organisation de la 2^{ème} édition des Ecopolys, le Président propose de recruter un stagiaire en gestion de projet culturel. Cette dépense avait déjà été délibérée dans le cadre du dossier LEADER « chargé de mission 2018/2019 » qui comprenait un stagiaire pour 6 mois, subventionné à hauteur de 75%.

Le Président présente la fiche de poste.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité.

II. Affaires internes

1. Rétrocession de l'ENS des Pacages

Suite à la réception du courrier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui propose une rétrocession à l'euro symbolique de l'ENS des Pacages dès 2019 avec l'octroi d'une aide de 15 000€ au SEAT pour cette première année, et la possibilité, dans le cadre d'une labélisation ENSIL, de demander une participation du Département à hauteur de 40% du plan de gestion, le bureau du SEAT s'est positionné en faveur d'une rétrocession de l'ENS des Pacages.



ENS des Pacages :

18 ha, maîtrise foncière CD63 100%
Estimation du bien par les Domaines
en 2016 à 198700 €, soit 1,10 €/m²
Commune : La Roche Noire
Statut : ZNIEFF de type 2 et Natura
2000 « Val d'Allier entre Jumeaux-sur-
Alagnon et Pont-du-Château »

Il est précisé que la rétrocession de l'ENS des Pacages entraîne une reprise de l'ensemble des contrats signés par le Conseil Départemental par le SEAT. Ces contrats concernent :

- Un marché d'accord cadre avec la LPO Auvergne pour les années 2019 et 2020 (38 604 € pour l'année 2019 et de 48106€ pour l'année 2020) ;
- Une convention de mise à disposition gratuite au profil de M. Bringard afin qu'il puisse mettre ses chevaux.

En plus de ces contrats, le département faisait intervenir le SEVE pour l'entretien de ces terrains et portait directement certains coûts d'animation. En moyenne, le coût de l'ENS des Pacages pour le département a été estimé à 60 000€ par an.

Pourquoi reprendre ce site ?

La proximité géographique et une gestion similaire sont les principaux arguments en faveur du rapprochement du site de l'Ecopôle avec le site de l'ENS des Pacages. Ce sont tous les deux d'anciennes carrières avec des plans de gestion et des enjeux environnementaux très proches, suivis par le même gestionnaire : la LPO Auvergne. Le projet de valorisation de l'axe Allier et d'accueil du public de l'Ecopôle du Val d'Allier s'en trouvera renforcé.

La création d'un ensemble cohérent et de plus grande taille permettra une meilleure attractivité du site et un rayonnement plus intéressant, la gestion de la future voie verte sera simplifiée. De plus une réglementation unique facilitera le fonctionnement du site.

Par ailleurs dans le cadre d'une labélisation ENSIL, Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale, le département pourrait intervenir au maximum à hauteur de 40% sur l'ensemble du Plan de Gestion regroupant l'ENS des Pacages et l'Ecopôle du Val d'Allier. Jusqu'à présent le Conseil Départemental n'intervenait que très peu (à hauteur de 2000€) dans le plan de gestion de l'Ecopôle. Le Président propose ainsi de demander une labélisation de l'ensemble de ce territoire en excluant la partie de la zone Champmot sur laquelle les activités anthropiques devraient-être installées.

Le Président propose : _____

- De délibérer en faveur d'une rétrocession de l'ENS des Pacages aujourd'hui propriété du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité

- De demander une labélisation ENSIL de l'ensemble du territoire « Ecopôle/Pacages) en Comité de Labellisation et de Suivi (CLS) suivant le plan de financement ci-dessus. Le prochain CLS est prévu le mardi 4 décembre 2018.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité

Remarque :

Jean-Pierre BUCHE informe qu'il ne pourra être présent lors de ce comité. Claire demande si quelqu'un du SEAT peut le représenter. Jean-François DEMERE se propose. Il est décidé de diffuser le film promotionnel lors de comité de labélisation.

- De reprendre l'ensemble des contrats signés par le Conseil Départemental qui feront l'objet de demande de subvention auprès du FEDER Régional Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental au titre de sa politique ENSIL.

- De demander une aide de 15 000€ pour l'année 2019 au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, en plus de leur participation dans le cadre de leur politique ENSIL afin d'aider le SEAT dans l'entretien et la gestion de l'ENS des Pacages

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité

2 Contribution des membres et maquettes financière de l'année 2019

Le Président présente le bilan financier des actions 2018 et précise qu'une réunion avec les Présidents et techniciens des deux Communautés de Communes de Mond'Arverne et de Billom Communauté a permis de définir les montant des cotisations pour l'année 2019. Comme cela avait été proposé l'année dernière, les cotisations des deux collectivités pour l'année 2019 sont égalitaires.

	Participation financière	Fonctionnement	Investissement
Mond'Arverne	30 000,00 €	18 064,24	11 936,26
Billom Co	30 000,00 €	18 064,24	11 936,26

Cette répartition financière est conforme à la convention financière annuelle jointe à la délibération proposée.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité

3 Projet Ecopôle du Val d'Allier

1. Prestataires et demandes de subvention pour la restauration écologique et durable de l'Ecopôle du Val d'Allier

Le Président rappelle que le SEAT s'est engagé dans la mise en place d'actions dans le cadre du Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier alluvial (2015-2020). Plusieurs acteurs, notamment la LPO Auvergne, en tant que gestionnaire, et la Régie de Territoire, en tant que prestataire d'un marché d'insertion sociale, et l'entreprise Nature aux Pattes (prestataire pour de l'éco-pâturage) interviennent sur le site de l'Ecopôle afin de mettre en place des actions pour la restauration écologique du site.

Sous réserve de la validation de la rétrocession de l'ENS des Pacages au SEAT et de la labélisation du territoire ENSIL « Ecopôle/Pacage), l'ensemble des contrats signés par le Conseil Départemental seront rétrocédés de fait au SEAT dans le cadre d'une continuité de service et d'entretien.

L'ensemble de ces contrats feront l'objet de demande de subvention qu'il est important d'anticiper avant la fin d'année afin de travailler le budget de l'année 2019.

Le Président présente les différentes actions prévues pour l'année 2019 et propose de valider les bons de commande et les devis suivants (sous réserve d'une rétrocession effective de l'ENS des Pacages par le Département) :

	Montant des travaux			Acteurs intervenants sur site			
	Total	ENS	Ecopole	Nature aux Pattes	REGIE	Achat fonciers	LPO
ANIMATION FONCIERE - Fct anim	13 000		13 000		0	13 000	0
RESTAURATION - Inv	43 843	15 196	28 647	5 750	16 000		22 093
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct	43 741	5 750	37 991		27 000	0	16 741
SENSIBILISATION, Communication - Fct	3 031	3 031	0	0	0	0	3 031
INDICATEURS - Fct	8 761	8 261	500	0	0	0	8 761
COORDINATION - Fct	17 770	8 610	9 160		0	0	17 770
TOTAL	130 145	40 847	89 298	5 750	43 000	13 000	68 395

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération sur le plan de financement de ces actions est validée à l'unanimité.

Le Président précise que les 68 395€ de prestation à la LPO Auvergne comprennent 37 247€ de prestations liées à l'ENS des Pacages. Ces prestations feront l'objet d'un bon de commande différent afin que les co-financeurs puissent différencier les prestations liées au marché à bon de commande du SEAT (lié à l'Ecopôle du Val d'Allier) des prestations

liées au marché cadre signé par le Département et rétrocédé au SEAT (dans le cadre de la rétrocession de l'ENS des Pacages).

Le Président précise que les 2 107,56€ liés à la prestation d'éco-pâturage de Nature aux Pattes sur l'Ecopôle sera payé en direct par le SEAT alors que la prestation de 3 465€ de la même entreprise sur l'ENS des Pacages, étant sous-traité par la LPO, sera payé par la LPO.

Le Président précise également que les actions de la Régie de Territoire seront étendues à l'ENS des Pacages dans le cas d'une rétrocession effective de l'ENS des Pacages.

	Montant des travaux		Agence de l'eau		CD63		FEDER Régional		Total subv		Montant d'auto-fi
	Total	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant	Tx	Montant		
ANIMATION FONCIERE - Fct anim	13 000	20%	2 600			60%	7800	80%	10400	2600	
RESTAURATION - Invt	43 843			20%	8769	60%	26306	80%	35074	8769	
GESTION et ENTRETIEN COURANT - Fct	43 741	40%	17 496	40%	17496		0	80%	34993	8748	
SENSIBILISATION, Communication - Fct	3 031			20%	606	60%	1818	80%	2424	606	
INDICATEURS - Fct	8 761			20%	1752	60%	5257	80%	7009	1752	
COORDINATION - Fct	17 770			20%	3554	60%	10662	80%	14216	3554	
TOTAL	130 145		20 096		32 177		51 843		104 116	26 029	

Le Président précise que dans le cadre de la demande de subvention auprès du FEDER Régional, les frais de personnel de la chargée de mission, lié à la mise en place des actions peuvent-être valorisés. Ainsi le FEDER prend en compte ces frais à hauteur de 20% de l'ensemble des prestations subventionnées. Le SEAT pourrait ainsi compter sur 17 280€ (20% des 86 404€ de prestations subventionnées par le FEDER).

Le Président précise que pour l'année 2018, le montant de ces actions étaient de 107 587 €. L'augmentation du montant de ces prestations s'explique notamment par la reprise du plan de gestion de l'ENS des Pacages.

Le Président propose d'approuver les différents devis et bon de commande ainsi que le plan de financement.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité

Remarque :

Gérard Branlard quitte la réunion à 19h45 -> ne votera pas.

2. Ferme maraichère à vocation expérimentale et demande de subvention LEADER

Dans le cadre d'une Commission Agricole réunissant plusieurs membres du bureau, un projet de ferme maraichère à vocation expérimentale a été travaillé.

Le Président explique que l'objectif de cette ferme d'environ 1,5ha de surface utile qui sera localisée sur la zone Champmot (espace de 8ha à l'est de la RD), sera de faire la démonstration de techniques de production respectueuses de l'environnement. Cette ferme s'inscrit dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial d'accroître l'autosuffisance alimentaire du territoire. Cette ferme aura vocation à démontrer au milieu professionnel agricole et au grand public qu'il est possible de concilier environnement et productivité.

Afin de mettre en place ce projet, le Président propose de créer un emploi non permanent lié à l'accroissement temporaire d'activité que génère l'étude de faisabilité pour la création de cette ferme maraichère à vocation expérimentale.

La personne recrutée devra définir :

- le positionnement de l'exploitation (lien entre production, expérimentation et valorisation du site, en adéquation avec le cadre politique du projet),
- le fonctionnement de la ferme maraichère : définition des différents espaces d'exploitation et des différentes activités de production,
- le modèle économique et de gouvernance de la ferme maraichère (statut, système de gestion),
- l'outil de travail : infrastructure et matériel (définition technique et estimation financière).

Le Président propose ainsi de recruter un chargé de projet agricole pour la création d'une ferme maraichère à vocation expérimentale dans les conditions suivantes :

- Type de contrat : Contrat à durée déterminé de 6 mois
- Durée hebdomadaire : 35h
- Rémunération de 1846 € brut soit 1 483€ net (grade B Technicien, échelon 7)
- Localisation de l'emploi : mairie de Pérignat-ès-Allier
- Date souhaitée de prise de poste : 18 février

Le Président présente la fiche de poste. Il précise que cette étude de 6 mois devra permettre de définir le statut de la personne qui exploitera ensuite cette ferme. Il explique que cette dépense fera l'objet d'un dossier LEADER pouvant être subventionné à 80% et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	600,00 €	LEADER (80%)	18 080,00 €
<i>Environnement du poste (achat d'un ordinateur)</i>	600,00 €	Autofinancement (20%)	4 520,00 €
Dépenses immatérielles	22 000,00 €		
<i>Etudes complémentaires</i>	6 000 €		
<i>Salaire chargé de projet agricole</i>	20 000,00 €		
<i>Frais de déplacement, de repas et d'hébergement</i>	2 000,00 €		

Afin d'aider la personne recrutée dans ses missions, le Président propose de réserver une enveloppe de 6 000 € afin de faire appel à un prestataire extérieur sur des questions techniques ou juridiques. L'achat d'un ordinateur est également indispensable et des frais de déplacement pour un montant de 2000€ permettront à la personne recrutée de visiter des sites similaires et de réaliser un benchmark de terrain.

Le Président propose de valider le recrutement proposé ainsi que le plan de financement.

- ⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération pour l'ouverture d'un poste et le recrutement d'un chargé de projet agricole est validée à l'unanimité
- ⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération pour un dossier LEADER chargé de projet agricole est validée à l'unanimité

Remarque :

Pierre Dupêcher note qu'il y a une différence dans le salaire proposé dans la fiche de poste qui circule et dans ce qui est projeté dans la présentation. Claire doit reprendre le salaire exact. On pourra communiquer dessus par la suite.

3. La preuve par 7

La preuve par 7 est une démarche expérimentale d'urbanisme et d'architecture pilotée par Patrick Bouchain qui s'appuie sur des porteurs de projet. 7 projets à des échelles territoriales différentes ont été identifiés : le village, le bourg, la ville moyenne, le territoire métropolitain, la métropole, l'équipement structurant et le territoire d'outre-mer. Le bourg de Pérignat-ès-Allier et l'Ecopôle du Val d'Allier ont été identifiés comme projets pilotes.

Cette démarche est soutenue pour 3 ans par les ministères de la Cohésion des territoires et de la Culture, et avec la participation de la Fondation de France.

Le but final est de rendre courantes et reconductibles des démarches et des méthodes jugées jusqu'à présent conjoncturelles et atypiques.

Ce que revendique la Preuve par 7, c'est le droit à l'expérimentation, l'assemblage d'expériences. Inscrire dans le réel ce que la loi inscrivait comme simple « possibilité », expérimenter de nouvelles façons de construire afin de faire évoluer les usages.

L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage dont le cahier des charges est en cours de rédaction, pourra s'inscrire dans cette démarche. L'objectif de cette étude est de définir un programme d'aménagement et les aménagements paysagers sur la zone Champot et d'aider à définir les investissements de la zone de pêche.

4. Règlement intérieur du site

L'équipe de gardes assermentés (Stéphan GHILARDI, Laurent MALY, Éric VERGE et Bernard TOURRET) a été formée et les gardes sont en attente de l'accréditation.

Afin qu'ils puissent s'appuyer sur un document officiel afin de faire respecter les règles de fonctionnement du site, un règlement pêche et un règlement sur l'ensemble du site a été travaillé par le SEAT et l'Association Pêche & Nature du Val d'Allier.

Le Président propose de valider ces deux règlements et de les transmettre aux mairies de Pérignat-ès-Allier et La Roche Noire pour que des arrêtés municipaux puissent être pris.

Il est proposé que pour toutes modifications mineures et n'entraînant pas de modification substantielle, le bureau puisse faire évoluer ces règlements sans nouvelle délibération.

Sous réserve de la rétrocession de l'ENS des Pacages, ces règlements pourraient-êtré étendus à l'ensemble du site, comprenant l'espace des Pacages.

Ces règlements seront affichés sur le site via des panneaux d'information en cours de réalisation par la Régie de Territoire. Les deux règlements sont transmis en pièces jointes.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération pour le règlement général du site est validée à l'unanimité.

5. Validation de la convention de mise à disposition avec le Chemin des étoiles

Après plusieurs années de restauration écologique, le site de l'Ecopôle du Val d'Allier rentre dans une seconde phase de valorisation et d'ouverture au public.

L'Association Le Chemin des Etoiles nous a contacté afin de bénéficier d'une mise à disposition de terrains de l'Ecopôle du Val d'Allier. L'association souhaite proposer des animations ponctuelles liées à l'astronomie et à l'observation des étoiles.

Le Président précise que les animations proposées semblent compatibles avec le positionnement environnemental du site. Il propose qu'une convention de mise à disposition soit établie de manière systématique avec les acteurs souhaitant intervenir de manière régulière sur le site afin de cadrer les interventions de chacun.

Le Président présente le projet de convention de mise à disposition au profit de l'association LE CHEMIN DES ETOILES.

⇒ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est validée à l'unanimité

2. Questions diverses

- Magasin de circuit-court : sollicitation des élus pour distribution en boîte aux lettres du questionnaire consommateur. Pascal BRUHAT demande à Stessy de lui envoyer le questionnaire afin qu'il puisse le distribuer à La Roche Noire.
- Comité de suivi : date du 11 décembre 2018 à 9h.
- Report du passage à la CAM en janvier. En attente d'une date précise.

Fin de réunion 20h40